

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS
POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE FIN D'ANNEE 2024**

Adm N° 2024 - 113

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser une programmation culturelle pour la fin d'année 2024 au Hall de Paris,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De signer les contrats suivants pour la programmation du service culturel de juillet et août 2024 :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
03/11/2024	Orchestre Symphonique Olympe Anne-Flore WILLER, présidente de l'orchestre 70 lotissement de Lestang 82130 VILLEMADE	2 250.00 €	Hall de Paris Place des Récollets	Service culturel
05/11/2024	Le Vélo Volé 40 rue Coriolis - 75012 Paris	5 000.00 €	Hall de Paris Place des Récollets	Service culturel
15/11/2024	La Compagnie Théâtrale L'Esquisse 1bis Place Jean Bellières 31650 Saint-Orens de Gameville	8 440.00 €	Hall de Paris Place des Récollets	Service culturel

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 21 juin 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ